

Modalité 3 : Multiplier l'offre fédérale par le numérique

Quelques exemples de projets



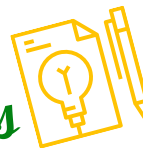
- Favoriser la création de sites internet, réseaux sociaux et autres plateformes pour favoriser la pratique
- Favoriser les partenariats avec des sites et applications spécialisé(e)s dans la transformation numérique et digitale pour améliorer l'offre des clubs
- Améliorer la pratique avec des équipements connectés ou des applications mobiles
- Créer des communautés de randonneurs

Critères d'éligibilité



- Être un club affilié (qui licencie tous ses adhérents)
- Le nombre de projet par structure est de 3 maximum (pour un seul dossier déposé)
- Le(s) projet(s) doivent débuter dans l'année en cours et se terminer au plus tard le 30 juin de l'année suivante
- Un même projet ne peut pas être déposé auprès de plusieurs fédérations
- Plusieurs clubs peuvent s'associer pour mutualiser leurs projets (ou s'associer à un comité)

Types de projets



- Moderniser et développer l'offre du club
- Accompagner les clubs et les comités sur la transformation numérique et digitale
- Développer la pratique numérique



Acteurs impliqués



- Sites et applications spécialisés dans la transformation numérique
- Marques d'équipements connectés
-

Modalité 3 : Multiplier l'offre fédérale par le numérique

Pistes d'actions



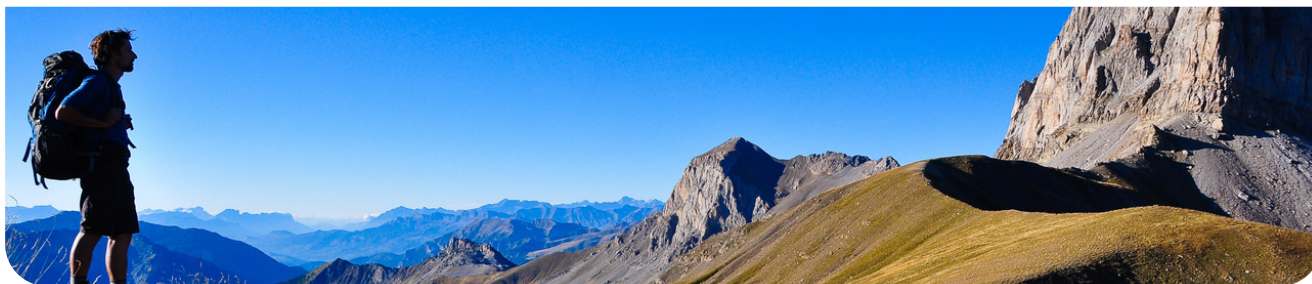
- Formation numérique et digitale
- Création de site internet / réseaux sociaux
- Etablissement de partenariats
- Achat de matériel connecté
- Création de communauté digitale



Indicateurs



- Nombres de nouveaux licenciés
- Nombre de personnes formées
- Consultation du site internet
- Fonctionnement du site (bugs...)
- Retombées des actions
- Fidélisation des licenciés
- Nombre de personnes touchées sur les réseaux sociaux
- Nouveaux partenariats
- Personnes bénéficiaires
- Nombre de contacts obtenus
- Matériel acheté



Budget



- Le financement doit représenter maximum 70% du coût global du ou des projet(s)
- Le montant minimum de la subvention est de 1 500€ (abaissé à 1 000€ pour les structures en zones spécifiques. Détails sur notre site internet)
- Le montant maximum du dossier est de 5 000€
- Un compte rendu financier des projets subventionnés l'année précédente doit être déposé avant la fermeture de la clôture



Contacts

psf@ffrandonnee.fr